



# Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20260305-DEC-2026-29-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026  
Publication : 12/03/2026

Le 5 mars 2026

**DEC-2026-29**

PTO / Centre commande publique / SP

## DÉCISION

**VU** la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** l'arrêté du Maire (n° 2025-PERM-156) en date du 2 juillet 2025, reçu à la Préfecture de la Gironde le 2 juillet 2025, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique ;

**CONSIDERANT** le besoin de la Ville de Bruges d'être accompagnée pour une gestion optimisée de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

**CONSIDERANT** la proposition présentée par la société GO PUB CONSEIL (SIRET 492 540 067 00062), dont le siège social est situé 5 rue des frères Lumière à Vannes, représentée par Monsieur Eric Rousseau en sa qualité de Président, d'accompagnement pour une gestion optimisée de la TLPE d'un montant forfaitaire de 15 270 € HT soit 18 324 € TTC (TVA 20%),

Le Maire **DECIDE** :

- **De signer** le marché public n°2026-BRU703 relatif à l'accompagnement pour une gestion optimisée de la TLPE, avec la société GO PUB CONSEIL, dont le siège social est situé 5 rue des frères Lumière à Vannes, pour une durée de quatre ans (un an reconductible trois fois) à compter de la date de notification.
- **De payer** à réception des factures, un montant forfaitaire de 15 270 € HT soit 18 324 € TTC (TVA 20%)

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.

**Le Maire,**  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire,

